Informations de base

2026/2613(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les expulsions ciblées de journalistes et de chrétiens étrangers en Turquie sous le prétexte de la sécurité nationale **Subject** 3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Turquie	

Acteurs principaux

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Service européen pour l'action extérieure	KALLAS Kaja

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/02/2026	Débat en plénière		
12/02/2026	Décision du Parlement	T10-0047/2026	Résumé
12/02/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2026/2613(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		B10-0111/2026	09/02/2026	
Proposition de résolution		B10-0118/2026	09/02/2026	
Proposition de résolution		B10-0120/2026	09/02/2026	
Proposition de résolution		B10-0127/2026	09/02/2026	
Proposition de résolution		B10-0129/2026	09/02/2026	
Proposition de résolution		B10-0131/2026	09/02/2026	
Proposition de résolution		B10-0134/2026	09/02/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0047/2026	12/02/2026	Résumé

Résolution sur les expulsions ciblées de journalistes et de chrétiens étrangers en Turquie sous le prétexte de la sécurité nationale

2026/2613(RSP) - 12/02/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 502 voix pour, 2 contre et 59 abstentions, une résolution sur les expulsions ciblées de journalistes étrangers et de chrétiens étrangers en Turquie sous prétexte de sécurité nationale.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et députés.

Ces dernières années, au moins 300 pasteurs et missionnaires chrétiens étrangers, ainsi que des membres de leurs familles, ont été expulsés de Turquie et se sont vu refuser le droit d'y revenir en vertu des mesures administratives «N-82» et «G-87», les désignant comme une menace pour la sécurité nationale sans preuve, sans procès ni possibilité de recours effective. Les chrétiens seraient le groupe religieux le plus persécuté au monde, et le fait de ne pas reconnaître ni prendre en compte cette réalité compromet la crédibilité des efforts internationaux visant à protéger la liberté de religion ou de conviction.

Le Parlement a fermement condamné les expulsions ciblées de journalistes et de chrétiens étrangers, menées sous de faux prétextes de sécurité nationale et sans procédure régulière. Il a estimé que ces expulsions s'inscrivent dans un contexte plus large de recul démocratique, d'érosion de l'indépendance de la justice, de criminalisation de la dissidence et d'attaques contre la société civile.

Par ailleurs, les députés ont exprimé leur solidarité avec les journalistes turcs qui continuent d'exercer leur métier en toute indépendance malgré les nombreux abus. La Commission, quant à elle, est appelée à renforcer son soutien aux médias indépendants.

Concernant l’expulsion ciblée des chrétiens étrangers, le Parlement a manifesté son soutien indéfectible aux chrétiens et a affirmé que la liberté de religion ou de conviction, y compris le droit de pratiquer, de changer ou de manifester sa religion individuellement ou en communauté avec d’autres, doit être pleinement protégée conformément au droit international des droits de l’homme et respectée sans discrimination ni ingérence de la part des autorités étatiques.

La Turquie est appelée à:

- suspendre les procédures d'expulsion contre Kaveh Taheri et tous les autres journalistes étrangers;

- suspendre toutes les poursuites judiciaires contre le journaliste suédois Joakim Medin et tous les journalistes condamnés pour avoir fait leur travail;

- cesser immédiatement toute forme de harcèlement judiciaire et administratif à l'encontre des journalistes étrangers, souvent sous prétexte de sécurité nationale;

- cesser immédiatement l'utilisation des codes de sécurité administratifs N-82 et G-87, fournir des décisions individuelles motivées soumises à un contrôle judiciaire indépendant et permettre aux personnes expulsées arbitrairement de revenir.

Concernant l’évaluation du rapport Türkiye 2025 sur l’environnement restrictif imposé aux journalistes et aux voix critiques, le Parlement a invité la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que la Commission à soulever systématiquement ces préoccupations dans le cadre du dialogue politique avec la Turquie et à envisager des mesures ciblées si ces abus devaient persister.